

RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00462
Numéro SIREN : 810 108 969
Nom ou dénomination : 2.M.I. AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001132

Désignation de l'entreprise SASU 2.M.I. AUTOMOBILES Néant *

Adresse de l'entreprise 756 ROUTE D'UZES 30500 SAINT-AMBROIX

Numéro SIRET *

8	1	0	1	0	8	9	6	9	0	0	0	1	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	12 702	8 901	3 801	6 937	
	Immobilisations financières * (1)	040	042	49		49	49	
	Total I (5)	044	048	12 751	8 901	3 850	6 986	
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062	1 919		1 919	1 746	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	52 764	173	52 591	24 393
		Autres * (3)	072	074	1 103		1 103	3 594
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	2 773		2 773	2 809	
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	58 559	173	58 386	32 543
		Total général (I+II)	110	112	71 310	9 074	62 235	39 528
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		500		500	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		50		50	
	Réserves réglementées *		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		11 032		8 711	
	Report à nouveau		134		5 847		5 847	
	Résultat de l'exercice		136		4 875		2 321	
	Provisions réglementées		140					
		Total I		142	22 304		17 429	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		16 571		8 028	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	2 458	23 361		14 072	
	Produits constatés d'avance		174					
		Total III		176	39 932		22 100	
		Total général (I + II + III)		180	62 235		39 528	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2.M.T. AUTOMOBILES

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Exercice N-1 clos le								
		13	1	2	2	0	1	9	13	1	2	2	0	1	8
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209						210	96	072				75	695
	Production vendue biens	215						214							
	Production vendue services *	217						218	54	556				43	543
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222							
	Production immobilisée *							224							
	Subventions d'exploitation reçues							226							
	Autres produits							230	686					1	952
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	151	314				121	191
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	86	392				65	038
	Variation de stock (marchandises) *							236	(172)				(1)	746	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240							
	Autres charges externes * : dont crédit bail : (- mobilier - immobilier)							242	20	476				20	466
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *	243	2	354				244	2	817				3	225
	Rémunérations du personnel *							250	26	440				22	375
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	6	709				5	804
	Dotations aux amortissements *							254	3	136				2	705
	Dotations aux provisions							256							
	Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259						262	20					1	551
	Autres charges dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260													
Total des charges d'exploitation (II)							264	145	817				119	416	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	5	496				1	775	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	1					1		
	Produits exceptionnels (IV)						290						833		
	Charges financières (V)						294	4					17		
	Charges exceptionnelles dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347					300						208		
	Charges exceptionnelles dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348													
Impôts sur les bénéfices * (VII)							306	618					63		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	4	875				2	321	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	4	875	314				
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318								
	Provisions non déductibles *						322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	618							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247				écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option					(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997	
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	1	373	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. quinquies)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981			Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		1	
Divers* dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345			Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D								Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS								352	4	120				354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356							
Déficits antérieurs reportables : *													360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370	4	120				372		

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 202	442		444		446	10 202		10 202	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460	2 500	462		464		466	2 500		2 500	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
Immobilisations financières		480	49	482		484		486	49		49	
TOTAL		490	12 751	492		494		496	12 751		12 751	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
	Terrains		510		512		514		516			
	Constructions		520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	5 522	532	2 302	534		536	7 824		
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546			
	Matériel de transport		550	243	552	834	554		556	1 077		
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	5 765	572	3 136	574		576	8 901			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650	173	652		654		656	173			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680	173	682		684		686	173			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
		Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715			2						
Constructions	720		725			3						
Inst. techniques matériel et outillage	730		735			4						
Inst. générales agenc. am. divers	740		745			5						
Matériel de transport	750		755			6						
Autres immobilisations corporelles	760		765			7						
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780				
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995				
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996				
Déficits reportables				984								
Déficits de l'exercice				860								
Total des déficits restant à reporter				870								
IV DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381				
- dont montant de la cotisation facultative Madelin								325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)								380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326				
N° du centre de gestion agréé								388				
Montant de la TVA collectée								374			30	126
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378			19	272
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SASU 2.M.I. AUTOMOBILES		Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois <table border="1"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>	1	2
1	2			
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :	376	1		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	150 628		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106	150 628		
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	51		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111	172		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	223		
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats	121	91 562		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	12 805		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	2 500		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	20		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	106 888		
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	43 963		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	150 628		
Effectifs au sens de la CVAE *	023	1		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/01/2019		
Date de cessation	186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 1 0 1 0 8 9 6 9 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

ADRESSE (voie) 756 ROUTE D'UZES

CODE POSTAL 30500 VILLE SAINT-AMBROIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique BESSE Prénom(s) MANON

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 210691 N° Département 30 Commune ALES Pays

Adresse : N° 786 Voie CHEMIN GAS GARDONNET

Code postal 30100 Commune ALES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €
SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX
RCS NIMES 810 108 969

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2020

L'an deux mille vingt,

Le vingt-six juin,

A 18 h 00,

Mademoiselle BESSE Manon, actionnaire unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle 2.M.I. AUTOMOBILES au capital de 500 €, divisé en 100 actions de 5 €, dont le siège social est à 756 route d'Uzès – 30500 SAINT-AMBROIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés R.C.S. NIMES 810 108 969 est la présidente de ladite société.

L'Assemblée est présidée par Mademoiselle BESSE Manon, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ◆ Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Approbation de la rémunération de la gérance,
- ◆ Questions diverses,
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ◆ l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019,
- ◆ le rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ approbation de la rémunération de la gérance,
- ◆ Le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, la présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de la Présidente sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Conformément à la proposition de la présidence, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de **4 875 €**

Affectation proposée par la Présidente :

- **Autres réserves 4 875 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée constate que la Présidente ne s'est attribuée aucune rémunération au cours de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée constate qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

M. BESSE



MB

SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €

SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX

RCS NIMES 810 108 969

RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2020

Mademoiselle,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales, à l'effet de vous rendre compte de l'activité de notre société ainsi que des résultats de notre gestion et pour soumettre à votre approbation, les comptes clos le 31 décembre 2019.

L'Assemblée Générale a été convoquée suivant les formes statutaires ; tous les documents, pièces et renseignements ont été mis à votre disposition dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

I/ SITUATION DE LA SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Les produits d'exploitation hors taxes réalisés au cours de l'exercice se sont élevés à **151 314 €** contre **121 191 €** l'exercice précédent.

Compte tenu des charges d'exploitation qui se sont élevées à : **145 817 €**

Le résultat d'exploitation ressort à **5 496 €**

Le résultat financier étant de **(3) €**

Le résultat exceptionnel étant de **0 €**

et l'impôt sur les bénéfices de **618 €**

il en découle un **résultat net** de **4 875 €**

II/ ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons aucun fait à signaler susceptible de remettre en cause le résultat dégagé au 31 décembre 2019 ou de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

III/ PRÉSENTATION DES COMPTES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes d'évaluation que ceux des exercices précédents.

IV/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de **4 875 €** de la manière suivante :

■ **Autres réserves** **4 875 €**

MB

V/ RAPPELS DES RÉSULTATS ET DES DIVIDENDES

Rappel des résultats des cinq derniers exercices :

EXERCICES	BÉNÉFICE/PERTE	RÉSULTAT
31/12/2018	BÉNÉFICE	2 321 €
31/12/2017	BÉNÉFICE	2 510 €
31/12/2016	BÉNÉFICE	6 251 €
31/12/2015	BÉNÉFICE	5 847 €

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été fait de distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et de donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions soumises à vos suffrages.

La Présidente



SASU 2.M.I. AUTOMOBILES

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 500 €
SIÈGE SOCIAL : 756 route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX
RCS NIMES 810 108 969

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2020

RÉSOLUTION

L'assemblée, statuant sur l'emploi du résultat de l'exercice arrêté le 31 décembre 2019, s'élevant à **4 875 €**, décide de l'affecter de la manière suivante :

Autres réserves 4 875 €

Il ne sera procédé à aucune distribution de dividende aux actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Présidente

